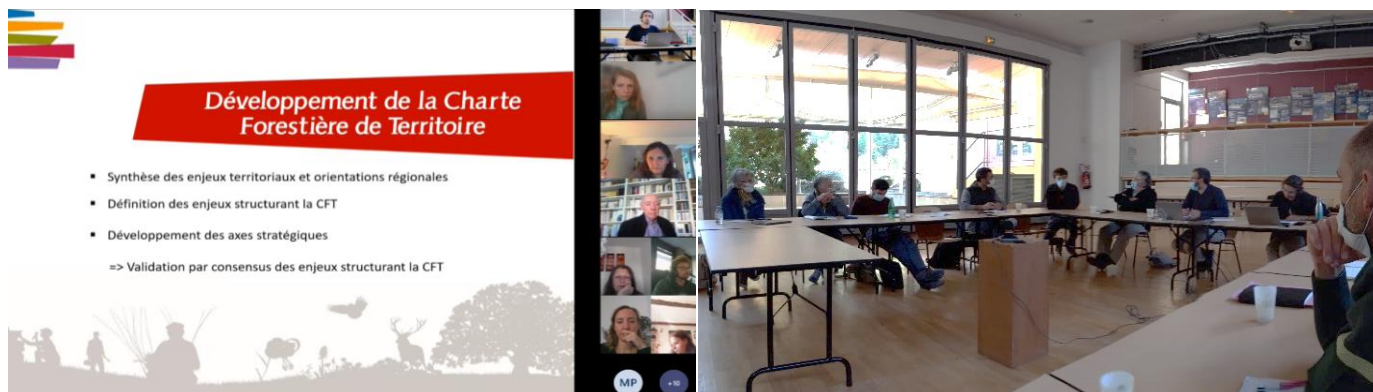


Compte Rendu

Comité de pilotage Développement d'une stratégie forestière territoriale sur le territoire des Préalpes d'Azur

Définition de la période de CFT et des enjeux structurants

22 Octobre 2021 – Séance mixte
(Réunion à Gourdon et visioconférence)



Sommaire

Sommaire	2
Résumé des décisions	3
<i>Période et durée de charte</i>	3
<i>Enjeux de la Charte Forestière de Territoire (CFT)</i>	3
Résumé des discussions	7
<i>Durée et période de charte</i>	7
<i>Enjeux de la Charte Forestière de Territoire (CFT)</i>	7
Suites à donner	11
Annexe	12
<i>Liste des contributeurs</i>	12



Résumé des décisions

Période et durée de charte

La période de la charte forestière de territoire a été fixée à **5 ans** pour une période d'application de **2023 - 2027**.

Cette période correspond à une première planification d'actions répondant à la stratégie forestière du territoire et à l'engagement de l'ensemble des partenaires signataires de porter le plan d'actions. Cette première planification s'inscrit dans la stratégie définissant des objectifs à court, moyen et long termes.

Elle permet de fixer un premier horizon d'évaluation de la stratégie (2027), permettant d'ajuster une prochaine planification en fonction des actions réalisées ou non, et des dynamiques et difficultés rencontrées. Elle permet d'évaluer la vraisemblance d'actions à long terme sans freiner leurs déploiements et vise une continuité avec une prochaine planification qui pourra s'appuyer sur le bilan effectué.

Enjeux de la Charte Forestière de Territoire (CFT)

La présentation d'une première proposition d'enjeux structurants a permis de faire émerger des discussions et remarques qui ont été intégrées dans une première reformulation. Après une période d'un mois mise à disposition pour préciser cette reformulation et intégrer les dernières contributions, une proposition révisée a pu être consolidée. Les résultats de ce travail collaboratif sont présentés ci-dessous. La liste des participants et contributeurs a été placée en annexe.

Chaque enjeu est composé d'un titre succinct et synthétique accompagné d'un paragraphe de présentation explicitant de manière brève le contexte local et les objectifs en question.

Pour chaque enjeu, des orientations stratégiques et angles d'actions ont été ajoutés à titre indicatif. Ils seront affinés lors des prochains groupes de travail.

NB : Seuls les enjeux seront fixés à cette étape pour permettre la suite du processus d'élaboration.

Enjeu 1 : Préserver les forêts Préalpines, leurs services et leurs biodiversités, des menaces environnementales et anthropiques : changements climatiques, propagation de parasites, pollutions, artificialisation des terres

Le phénomène de réchauffement climatique accentue un ensemble de risques identifiés comme majeurs au sein des Préalpes d'Azur. Sécheresses, incendies, phénomènes érosifs, parasites, pollutions atmosphériques sont autant de phénomènes menaçant la biodiversité et les principales essences forestières du territoire. La préservation des milieux forestiers en tant que telle permet d'assurer le maintien des nombreux services écosystémiques dont bénéficie la société, à l'échelle locale comme plus globale : cadre de vie, paysage, cycle de l'eau, biodiversité, etc.

Orientations stratégiques sous-jacentes :

- Accompagner l'adaptation des peuplements :
Mélanger et diversifier les essences, renouveler les essences déperissantes, anticiper les différents scénarios climatiques, ...
- Prévenir les risques naturels, incendies et épisodes méditerranéens :
Soutenir les éclaircies dans les peuplements denses, promouvoir une réflexion sur les modes de gestion les plus adaptés pour les massifs critiques, promouvoir les OLD, sensibiliser les usagers, développer des projets novateurs de gestion du risque...
- Développer une résilience territoriale basée sur la biodiversité :
Valoriser une trame vieux bois, préserver les corridors écologiques, étudier le rôle des ongulés sauvages dans une gestion dynamique des espaces forestiers, conserver des zones témoins en libre évolution, identifier des peuplements locaux résistants, ...
- Assurer la préservation des espaces naturels face aux pressions anthropiques :
Renforcer la prise en compte des enjeux forestiers dans les outils d'aménagement, développer une cartographie précise des enjeux et vocations des espaces naturels permettant de répondre aux projets d'aménagement...

Enjeu 2 : Préserver et développer le rôle de puit de carbone déterminant du territoire forestier

Le territoire des Préalpes d'Azur compte parmi les plus impactés par le changement climatique en France métropolitaine. Il est alors en première ligne pour mener le combat d'atténuation contre le réchauffement. Les espaces forestiers ont un rôle essentiel, en tant que stock et pompe à carbone naturels. La préservation de ces fonctions est aujourd'hui un enjeu primordial face aux impacts du changement climatique : risque incendie, perte de productivité biologique, etc. La filière forêt-bois est une alliée stratégique dans l'atteinte des objectifs carbone. Elle favorise et développe les 3 mécanismes d'atténuation : séquestration, stockage et substitution.

Orientations stratégiques sous-jacentes :

- Conserver la capacité de séquestration carbone des forêts :
Régénérer les peuplements déperissants, éviter les coupes rases et l'export des rémanents, étudier la place du sylvopastoralisme et de la faune sauvage dans la gestion de la fertilité et de la régénération forestière, ...

- Sécuriser les stocks de carbone dans les sols et la biomasse forestière :
Prévenir les incendies et les phénomènes érosifs, évaluer la sensibilité des sols au tassement (PROSOLS), favoriser une sylviculture de conservation des sols, conserver les bois morts au sol et sur pied, développer des îlots/secteurs de vieillissement, ...
- Optimiser le potentiel d'atténuation de la filière bois :
Développer les circuits courts, étudier la mise en place d'affouage, substituer les énergies fossiles et les matériaux carbonés, développer le stockage carbone dans le matériau bois, renforcement du tri des bois, effectuer un bilan carbone des filières bois, ...

Enjeu 3 : Valoriser les espaces forestiers et la ressources bois comme des richesses distinctives, assurant la vitalité du territoire

Espaces prédominants sur le territoire, les forêts forment une composante distinctive des Préalpes d'Azur. Elles contribuent, discrètement mais de manière conséquente, à la richesse du territoire par les nombreux services qu'elles offrent : cadre de vie, paysages, approvisionnement en eau, ressources fourragères, champignons, faunes sauvages, etc. Par la production de bois, ressource stratégique renouvelable, les forêts permettent le développement d'une économie ancrée localement et offrant des emplois stables à sa population. Les peuplements d'accrus forestiers, arrivent aujourd'hui à un âge pivot propice aux premières interventions, qui définiront les trajectoires et les usages futurs de ces milieux.

Orientations stratégiques sous-jacentes :

- Développer une gamme bois d'œuvre ancrée au territoire :
Soutenir les traitements sylvicoles fournissant des produits BO de qualité, promouvoir une certification géographique, promouvoir l'usage du bois local dans la construction et la menuiserie, accompagner les collectivités dans la prise en compte des constructions bois dans les documents d'urbanismes, accompagner les scieries locales dans leurs développements,
- Coordonner l'approvisionnement local en bois énergie :
Structurer les chaînes d'approvisionnement, appuyer la contractualisation, accompagner les structures dans l'installation de chaudière biomasse, promouvoir l'établissement de circuit court bois bûche, ...
- Optimiser la mobilisation du bois
Réflexion sur la desserte forestière, potentiel de débardage par câble, mutualisation public/privée, mettre en réseau le tissu d'acteurs locaux, accompagner les acteurs dans le montage et le suivi des dossiers de projet, promouvoir la certification forestière, ...
- Valoriser les produits et services forestiers non ligneux du territoire
Cartographier les espaces sylvopastoraux et les accrues forestiers résultant de déprise agricole, étudier l'adaptation du sylvopastoralisme aux différents milieux forestiers, identifier les produits forestiers non ligneux valorisés sur le territoire, étudier l'opportunité de paiement pour service écosystémique (PSE), ...

Enjeu 4 : Diffuser et animer les enjeux forestiers dans la société

Aujourd'hui sujet central des débats publics, la forêt est un objet de représentation et d'affects dont les enjeux et réalités locales restent encore peu diffusés au sein de la population. Haut-pays rural proche d'un littoral urbanisé, les Préalpes d'Azur accueillent une diversité de visiteurs possédant chacun leur propre vision forestière. Une meilleure compréhension collective des particularités forestières locales et des enjeux présents forment la base du dialogue territorial. Des exercices de vulgarisation et de sensibilisation sont alors essentiels pour rapprocher la société des enjeux forestiers du territoire.

Orientations stratégiques sous-jacentes :

- Sensibiliser aux enjeux forestiers, les services, les fonctions, la gestion :
Visites grand public de chantiers forestiers et d'atelier de transformation, journées de formations à destination des propriétaires forestiers, sensibilisation du rôle d'habitat des milieux forestiers et des dynamiques de résilience et adaptation aux changements environnementaux, ...
- Développer une culture des risques :
Sensibiliser aux OLD, aux infrastructures DFCI, à l'usage du feu, aux rôles de la gestion forestière contre les incendies, ...
- Animer les « bons gestes » pour le partage de l'espace:
Médiation entre usagers, ...
- Animer une concertation forestière territoriale :
Animer un suivi de charte, organiser des groupes de travail, ...

Résumé des discussions

Durée et période de charte

La validation de la période de la charte a permis d'ouvrir la discussion sur la relation entre stratégie et plan d'action :

La stratégie, via les enjeux et orientations, définit une trajectoire souhaitée sur laquelle porter des moyens d'actions. Elle présente une vision s'inscrivant dans le temps à différents horizons. Le plan d'action correspond aux moyens mis en place pour tendre vers ces objectifs sur une période définie. L'horizon du plan d'action se veut proche afin d'adosser un cap visible et un caractère opérationnel à la charte forestière. La charte, par sa signature, garantit l'engagement des signataires de poursuivre cette trajectoire de manière commune et coordonnée par la réalisation du plan d'actions.

Il a été rappelé l'importance de bien distinguer dynamique de charte et logique de financement. Une continuité entre chacun de ses éléments assure la fluidité du processus, chacun ne devant pas se révéler bloquant pour l'autre.

Ainsi des actions peuvent être initiées dès la période préparatoire si l'opportunité se présente. De même, des actions non inscrites dans le plan d'action lors de sa signature peuvent être réalisées durant la période et s'inscrire dans la dynamique de charte. Ces différents éléments feront partie du bilan d'évaluation à la fin de cette période de planification.

Enjeux de la Charte Forestière de Territoire (CFT)

Ancrage territorial de la CFT :

Des premières discussions ont portées sur le besoin d'ancrer cette charte au territoire :

Une des fonctions de cette CFT est d'incarner les enjeux forestiers du territoire. Il apparaît donc nécessaire que transparaissent les priorités locales dans la définition des enjeux.

Aussi un besoin de sectorisation et priorisation de ces enjeux à une échelle intra-territoriale a pu être relevé. Il a cependant été rappelé le besoin d'adosser cette sectorisation à la mise en place d'action afin d'assurer une utilisation opérationnelle de ces données. Ainsi le plan d'action se voudra territorialisé, précisant les secteurs prioritaires relatifs aux actions planifiées. Cette sectorisation permettra par la suite de faciliter l'approche, la sensibilisation et l'engagement des propriétaires fonciers. Il a aussi été indiqué l'intérêt de travailler ces enjeux avec les documents d'urbanisme et les données naturalistes disponibles.

Transversalité des enjeux et usages souhaités des espaces forestiers

Face à la grande représentativité des surfaces forestières sur le territoire, il a été indiqué le souhait d'intégrer l'ensemble des enjeux territoriaux dans la CFT. De nombreuses autres thématiques possèdent leurs propres stratégies qu'ils convient de prendre en compte sans se substituer à celles-ci (POPI, PCAET, PAT, etc...). L'intégration de l'ensemble de ces enjeux dans une charte correspond à la charte du territoire du Parc dont l'évaluation et le renouvellement seront étudiés en 2027. La charte

forestière n'a pas vocation à se substituer à celle-ci mais à préciser et animer les volets ayant traits aux enjeux forestiers et aux filières forêts bois. A ce titre, la gestion du risque incendie, la participation à l'économie rurale et le maintien des services écosystémiques sont des enjeux qui ont été énoncés comme majeurs pour les forêts locales. De plus, le pastoralisme et l'agriculture forment une part importante de l'économie rurale dont l'utilisation des terres peut se superposer aux espaces boisés. Il a ainsi été évoqué l'intérêt d'étudier la question des usages anthropiques souhaités pour ces espaces aujourd'hui boisés. Cette question apparaît simultanément au besoin d'une sectorisation et priorisation des enjeux étudiés à une échelle plus fine.

Changement climatique – préservation des forêts et atténuations

Tout d'abord, il fut rappelé l'hétérogénéité du réchauffement climatique et l'importance singulière du réchauffement local faisant du territoire l'un des territoires les plus impactés de France métropolitaine.

Les capacités de migrations naturelles, contraintes par la vitesse de déplacement des espèces arborées et par la présence de la mer méditerranée au sud, limitent le potentiel d'adaptation et de résilience des forêts locales. Aussi le réseau Département Santé des Forêt (DSF) a pu mettre en évidence une dégradation générale, mais hétérogène, des conditions de santé des essences forestières méditerranéennes depuis plusieurs décennies.

Ce risque de dépérissement a été évalué d'autant plus important localement qu'il est porté notamment sur les deux essences principales du territoire : pin sylvestre et chêne blanc dont le risque de disparition représente une hypothèse non nulle sur la limite sud de leur aire. Il a alors été soulevé l'intérêt de ne pas seulement surveiller, prévenir et adapter mais aussi de rechercher dès aujourd'hui à anticiper la disparition éventuelle de ces essences.

Les études portant sur l'adaptation locale des essences au changement climatique ont alors été abordées, mettant en évidence à la fois leurs nécessités en terme de connaissance et leurs limites en terme de temporalité. Des bases de donnée et outils (ClimEssence, BioClimSol, ...) permettent de sélectionner des essences propices aux conditions locales dont leurs adaptations réelles peuvent être testées directement en milieu forestier en fonction de l'arrêté dit « MFR » (arrêté portant fixation des listes d'espèces et des Matériels Forestiers de Reproduction éligibles aux aides de l'État). Il a de nouveau été rappelé l'importance de miser sur une diversification des peuplements en particulier au sein des essences dominantes afin d'augmenter leurs résiliences. Les peuplements quasi-purs de pin sylvestre et chênaies blanches ont pu être indiqués comme prioritaires pour cette action.

Il a ensuite été rappelé le lien entre productivité biologique et séquestration carbone, évoquant l'impact direct du changement climatique sur la pompe à carbone forestière. Le déficit foliaire indique à lui seul une baisse moyenne de plus d'un tiers des capacités de séquestrations carbonées des forêts du territoire. Afin de limiter ce cercle vicieux et de préserver la fonction carbone de la forêt, un axe pro-actif dans l'atténuation du changement climatique a été indiqué comme prioritaire vis-à-vis du territoire.

De manière similaire, le risque incendie s'accroît avec le réchauffement climatique et les feux de forêts entraînent à leur tour un relargage carbone important dans l'atmosphère. La protection contre les

incendies représente ainsi un enjeu territorial majeur face à l'aléa particulièrement important qui menace simultanément les forêts, leur biodiversité, leurs services écosystémiques et le stock carbone qu'elles représentent. Il a été évoqué les limites des infrastructures DFCI face aux phénomènes de méga-feux, le rôle de la gestion forestière ainsi que celui de la sylviculture dans la réduction de l'intensité de ces phénomènes.

Les risques érosifs qui suivent les mêmes logiques ont aussi été mentionnés, avec un aléa local fort d'épisode méditerranéen pouvant entraîner des dégâts humains, matériels et écosystémiques (érosion de la couche fertile des sols).

Sylvopastoralisme :

Le thème du sylvopastoralisme a été évoqué à plusieurs reprises comme moyen de contrôle des incendies et comme support de l'économie locale. L'adaptation de ce système aux différents milieux forestiers a soulevé le besoin d'un travail de zonage à une échelle plus précise. Avec notamment un intérêt à prioriser les chênaies par rapport aux pinèdes. Il a alors été évoqué l'intérêt de s'appuyer sur les documents de gestion pastorale établis à des échelles plus fines afin de développer leurs volets opérationnels. La gestion de fertilité est revenue comme un élément important, conjuguant à la fois la productivité forestière et la gestion pastorale.

Financements :

Face à l'importance des mutations envisagées pour le territoire et l'instabilité des cours du bois, la question des ressources financières disponibles a été soulevée. Différents systèmes de financement, à la fois publics ou privés, ont pu être présentés, dont certains sont déjà déployés sur des projets du territoire : volet forestier du plan de relance, affectation des taxes de défrichement, mécanisme privé de compensation carbone, fond régional Respir, label bas carbone, etc...

Accompagnement et sensibilisation des acteurs du territoire :

Aussi au regard, de la multiplication des dispositifs de financements et de leurs complexités, l'accompagnement des acteurs dans le montage et le suivi des dossiers est apparu comme essentiel. Cela au niveau de l'ensemble des acteurs afin que chacun puisse poursuivre la stratégie forestière. La sensibilisation a été soulevée comme outil important de ralliement, permettant de présenter les bénéfices apportés par la gestion forestière face aux enjeux du territoire.

Résilience des peuplements :

Il a été présenté la possibilité de maintenir sans intervention spécifique, des peuplements locaux d'essences sensibles aux changements climatiques, dans une optique de conservation du patrimoine génétique et d'émergence d'écotype résistant. Il a alors été rappelé le caractère limité des interventions réalisées sur le territoire et la conservation en mélange de ces essences au sein des forêts du territoire. Une autre hypothèse évoquée de l'impact du changement climatique et des parasites sur ces essences est la régression de ces espèces d'un statut arborée à un statut arbustif. Ce

phénomène observé par le passé sur les ormes en Europe, se rapproche du comportement des sapins sur le territoire, dont les capacités de croissance semblent limiter les dimensions maximales des sujets adultes.

Suites à donner

Nous vous remercions pour l'engagement de chacun dans ce processus d'élaboration participatif. Nous espérons ainsi que chacun se reconnaisse dans la formulation des enjeux de la future Charte Forestière du Territoire des Préalpes d'Azur.

Une partie des contributions reçues en phase de révision ont portées sur la précision des orientations et des actions qui restent encore discussions à cette étape. Celles-ci s'inscrivant au sein des 4 grands enjeux définis, nous avons pris note de ces interrogations et vous proposons de les traiter lors des prochaines étapes d'élaboration de la Charte Forestière de Territoire des Préalpes d'Azur.

Le travail d'élaboration de la stratégie peut alors s'engager vers une deuxième étape qui est la validation par consensus des orientations stratégiques et la définition du plan d'actions. Pour cela différents temps de travail/réunion vous seront proposés prochainement :

- Ateliers de travail de définition des orientations stratégiques et du plan d'actions
- COPIL Orientations stratégiques

A cela s'ajoutent différentes actions menées en parallèle du développement concerté de la stratégie :

- Rédaction du volet diagnostic associé à la stratégie
- Sectorisation des enjeux à une échelle opérationnelle liée au plan d'actions étudié
- Animation et sensibilisation aux enjeux forestiers sur le territoire
- Structuration des professionnels et filières locales

Ces différentes actions seront menées en parallèle, en fonction du temps disponible et des opportunités.

Enfin, nous vous invitons à diffuser ces enjeux aux acteurs étant en lien avec ces thématiques et le territoire afin de fédérer un maximum d'acteurs dans ce processus de concertation.

En cas de questions sur les diapositives de présentations et besoins de compléments, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse : rchambard@pnr-prealpesdazur.fr. Nous étudierons les possibilités de réponses.

Enfin dans un souci de transparence des démarches envers l'ensemble des acteurs intéressés, ce compte rendu sera mis à disposition sur le site internet du Parc.



Annexe

Liste des contributeurs

Participants en présentiel :

Caroline Cape (Commune d'Andon, Conseillère communale)
Emmanuel Joyeux (ONF, Agent patrimonial)
Florian Buralli (CEN PACA, Chargé de mission)
Jean-Pierre Clarac (Paysagiste)
José Garcia (DDTM 06, Technicien forestier)
Maël Grauer (CRPF PACA, Technicien forestier)
Manuel Fulchiron (ONF, Directeur agence Var-Alpes Maritimes)
Marie-Christine Peyroutou (PNRPA, élue référente forêt / Commune de Caille, conseillère municipale)
Muriel Cary (PNRPA, Chargée de mission biodiversité et espaces naturels)
Pascale Eimer (ONF, Responsable unité territoriale)
Pierre Breger (Fibois Sud, Chargé de mission amont forestier)
Renaud Dumas (PNRPA, Directeur adjoint)
Romain Chambard (PNRPA, Chargé de projet stratégie forestière territoriale)
Serge Léonard (Ingénieur conseil bois énergie)

Participants en visioconférence :

Aude Blom Raquin (COFOR 06, Chargée de mission Forêt et Territoire)
Caroline Giorgi (PNRPA, Chargée de mission agriculture)
Cédric Torelli (Département des Alpes Maritimes, technicien Forêt – Espaces naturels et biodiversité)
Elisabeth Gallien (PNRPA, Directrice)
Guillaume Debradandère (Fibois Sud, Chargé de mission développement économique)
Hélène Régner (Commune de Roquesteron, Conseillère municipale)
Joëlle Ghibaut (Commune de Le Mas, Adjointe)
Kevin Peacock (Communauté d'agglomération Sophia Antipolis, Chargé de mission Natura 2000)
Laura Carlon (Région SUD-PACA, Chargée de mission Marittimo)
Matheus Bussolo (COFOR 06, Chargé de mission filière bois, territoire et formation)
Maya Vitorge (Région Sud-PACA, Cheffe de projet service Parcs naturels régionaux et territoires ruraux)
Maylis Porte (Union régionale des COFOR PACA, Cheffe de projets politiques territoriales et bois énergie)
Michel Vennetier (Membre du conseil scientifique du PNRPA, Chercheur en écologie forestière)
Pierre Fabre (Conseil de Développement du Parc des Préalpes d'Azur)
René Perier (Conseil de Développement du Parc des Préalpes d'Azur)
Sandrine Gaidon (Commune de Bonson, Conseillère communale)
Valérie Gaugler (PNRPA, Chargée de mission paysage, aménagement et urbanisme)
William Dickson (Commune de Saint-Jeannet, conseiller municipal)

Excusés le 22/10/21, contributions apportées en phase de révision (relectures et compléments) :

Anthony Salomone (Commune de Aiglun, Maire)
Daniel Simeon (Ingénieur FDC06, membre du conseil scientifique du PNRPA, naturaliste)
Grégoire Lambert (Communauté de communes Alpes d'Azur, chargé de mission agriculture et alimentation)
Nicolas Luigi (AviSilva, gestionnaire forestier)
Phillipe Lavalley (Artisan du bois)
Serge Bérenger (Commune de Les Ferres, Maire, directeur FDC06)

